Arrêt du Tribunal du 16 février 2017 — Gruppe Nymphenburg Consult/EUIPO (Limbic® Map)

(Affaire T-513/15) ([1])

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale Limbic® Map — Absence de caractère descriptif — Motif absolu de refus — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009»]

(2017/C 104/64)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Gruppe Nymphenburg Consult AG (Munich, Allemagne) (représentants: R. Kunze et G. Würtenberger, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: M. Fischer, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 23 juin 2015 (affaire R 1973/2014-1), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal Limbic® Map comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

1) *La décision de la première chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) du 23 juin 2015 (affaire R 1973/2014-1) est annulée.*

2) *L'EUIPO supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par Gruppe Nymphenburg Consult AG.*

([1]) JO C 354 du 26.10.2015.

Arrêt du Tribunal du 16 février 2017 — Gruppe Nymphenburg Consult/EUIPO (Limbic® Types)

(Affaire T-516/15) ([1])

[«Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale Limbic® Types — Absence de caractère descriptif — Motif absolu de refus — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009»]

(2017/C 104/65)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Gruppe Nymphenburg Consult AG (Munich, Allemagne) (représentants: R. Kunze et G. Würtenberger, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: M. Fischer, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 23 juin 2015 (affaire R 1974/2014-1), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal Limbic® Types comme marque de l'Union européenne.